

Les NIC: un rôle seulement technique?

par Pascal Renaud

Dans sa période pionnière, Internet s'est forgé des structures de coordination.

Elles sont peu nombreuses et n'ont, théoriquement, qu'un rôle d'information technique, la bonne conduite des partenaires du réseau — *Netiquette* — garantissant l'application de règles communes fixées par les RFCs¹. Parmi ces structures de coordination, les Centres d'information du réseau (NIC pour Network information center) enregistrent les noms des serveurs Internet et leur attribuent un numéro qui permet d'aiguiller l'information. Un logiciel, le serveur de noms, assure la correspondance entre noms et numéros.

Avec le développement international d'Internet, chaque pays s'est doté d'une structure de coordination appelée «NIC-délégué», pour administrer son domaine national. Dans le cadre du programme Rio de l'Orstom, des structures de coordination semblables ont été constituées en Afrique francophone. Comme ce fut le cas en Europe ou aux Etats-Unis, le «NIC-délégué» africain est généralement un spécialiste appartenant à une structure universitaire. C'est ainsi que la coordination du domaine .SN (Sénégal) est assurée par Alex Corenthin de l'ESP, celle de .ML (Mali) par Mamadou Diallo du CNRST, celle de .BF (Burkina-Faso) par Joachim Tankoano de l'ESI et de la DelGi... Au Nord comme au Sud, les délégués ont assuré pendant plusieurs années ce travail de coordination à la satisfaction de tous les utilisateurs.

Les Centres d'information du réseau ne doivent pas être monopolisés par les opérateurs commerciaux

Mais l'arrivée d'opérateurs commerciaux et l'intérêt politique suscité par les nouvelles technologies vont modifier cet environnement. Le nom de domaine apparaît comme un

enjeu de pouvoir et une occasion de faire des profits. Aux Etats-Unis, des hommes d'affaires astucieux et bien loin de la «*Netiquette*» ont demandé l'enregistrement de dizaines de noms de domaines dans l'espoir de les revendre plus tard². En Afrique, depuis plusieurs mois,

de vives pressions s'exercent sur les délégués pour qu'ils abandonnent leurs prérogatives au profit de l'opérateur national de télécommunications. Celui-ci, généralement attentif à conserver une position dominante, considère que cette fonction fait partie de ses légitimes attributions.

Le NIC-France est assuré par l'Institut national de recherche en informatique et automatique (Inria). Dans tous les pays du Nord, ce sont soit des établissements scientifiques indépendants, soit des associations, fondations ou consortiums mis en place qui administrent le NIC. Ce n'est jamais un opérateur de télécommunications. Internet exige un consensus entre les participants au réseau. Si un opérateur s'attribue le NIC, il tentera inévitablement d'en tirer profit au détriment de ses concurrents. S'il vient à être privatisé, comment l'empêcher de se servir de cette position de force comme arme commerciale contre la concurrence ou contre les initiatives qu'il interprétera comme telles. Les projets universitaires sont de celles-ci.

La solution idéale est la création d'un consortium indépendant représentatif des acteurs du réseau et préservant les intérêts de chacun. Mais celui-ci ne

peut agir efficacement que s'il jouit d'une autorité morale lui permettant de résister aux pressions commerciales ou politiques.

Les conditions ne sont pas partout réunies en Afrique francophone. Internet est trop mal connu par les pouvoirs publics comme par les entreprises et les utilisateurs. En attendant, les structures placées sous l'égide d'instituts de recherche ou d'universités, disposant d'une expérience de plusieurs années, sont à même de préparer dans de bonnes conditions la création de structures collégiales ou associatives. Elles offrent les meilleures garanties d'indépendance et de compétence.

Nous constatons déjà³ que, contrairement à ce qui s'est passé au Nord, ce sont les secteurs commerciaux qui, en Afrique, sont les premiers servis par Internet. Si la régulation du réseau se trouvait monopolisée par les opérateurs dont l'activité est orientée vers la rentabilité et le profit à court terme, l'université et la recherche pourraient alors être totalement exclues du réseau. Internet serait alors un nouveau vecteur de déséquilibre, le Nord vendant le savoir produit par ses établissements aux élites solvables du Sud.

* Pascal Renaud est membre associé de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (Unitar).

1 Request for comments: textes soumis à la critique fixant les «normes» d'Internet.

2 Dans le domaine «.com», actuellement saturé, nombre de procès ont été engagés par des marques commerciales.

3 *Internet, une chance pour le Sud, le Monde diplomatique*, février 1996.

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote: Bx 10357 Ex: 1

Fonds Documentaire ORSTOM



010010357

PM 336